



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 51767

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'application de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 92 de ladite loi, concernant la composition du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Après avoir fait l'objet d'une concertation, le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut conseil de l'évaluation et de la recherche a été examiné par le comité technique de l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche le 18 juin 2014. Il a été soumis pour avis au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche le 23 juin et au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche le 26 juin. Ce texte a été transmis au Conseil d'Etat en juillet 2014 et devrait faire l'objet d'une publication dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51767

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2253

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8080